**ANNEXE**

Au MEMORANDUM OF UNDERSTANDING

Sur

LA COLLABORATION TECHNIQUE

Entre

L’INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE et le BUREAU PAYS DE L’UNICEF

Pour l’exécution du projet

"***Multiple Indicator Cluster Survey (MICS), Année***"

**I. Gouvernance et Ressources**

1. **Participation à l'atelier sur la conception des enquêtes**. Avant ou après la signature du présent Mémorandum of Understanding, l'équipe pays chargée de l'enquête, y compris le consultant MICS de l'UNICEF, le coordonnateur de l'enquête, l'expert en échantillonnage et, s'il est identifié, le consultant national MICS doivent participer à l’atelier de Conception d’Enquête organisé par l’UNICEF.

Des discussions ont lieu au cours de l'atelier avec l'équipe MICS du Siège de l'UNICEF (HQ), le coordonnateur régional MICS du bureau régional de l'UNICEF (BR) et les experts du Bureau régional de l'UNICEF (en l'échantillonnage et en enquêtes auprès des ménages) sur la planification de l'enquête. À l'aide des modèles de MICS, l'équipe d'enquête nationale travaille sur un plan initial du plan d'enquête et du budget et présente à la fin de l'atelier.

1. **Plan d'enquête et budget**. Le plan et le budget de l'enquête par pays sont ensuite rédigés au niveau des pays, partagés avec l’équipe de HQ et le bureau régional de l’UNICEF pour revue, puis finalisés. L'expert régional en enquête ménages et / ou le coordonnateur régional des MICS peuvent se rendre au pays à ce stade pour appuyer la planification de la MICS. Cette visite peut coïncider avec la visite de l'expert régional en échantillonnage (décrit à la section II.2).

1. **Identification et recrutement du personnel de l'enquête**. D'autres experts techniques clés de l'INS sont identifiés et un consultant national MICS est embauché. UNICEF BR / HQ soutiennent le recrutement du consultant national MICS (partage du modèle générique de Termes de référence (TdR), noms des candidats potentiels et appui au processus de sélection).
2. **Comités d'enquête**. Un comité de pilotage et des comités techniques sont créés. Le Comité de pilotage est le principal organe responsable des MICS, constituant un forum pour un processus consultatif. Le rôle principal des comités techniques est de conseiller le comité de pilotage sur les décisions techniques, les processus et le contenu des enquêtes. Des modèles des TdR génériques pour le comité de pilotage et les comités techniques sont fournis par BR / HQ de l'UNICEF.

**II. Préparations techniques pour la collecte des données**

1. **Conception des questionnaires**. Les projets de questionnaires fondés sur les questionnaires MICS standard sont adaptés, communiqués au bureau régional et au siège de l'UNICEF pour revue. Une fois qu'un accord a été conclu entre les parties sur les questionnaires à la suite des multiples revues et de commentaires, des questionnaires sont finalisés pour le pré-test. Pendant ou vers la fin du processus de revue, les questionnaires sont traduits dans la (les) langue (s) locale (s) et traduits de nouveau pour s'assurer que les questionnaires MICS standard et les versions locales sont entièrement compatibles. La traduction du Manuel de cartographie et de dénombrement des ménages (décrit en II.4), et celle du manuel des enquêteurs, des superviseurs et des mesureurs se font à peu près au même moment. Les retraductions sont également revues par BR/HQ.
2. **Échantillonnage**. L'échantillon de l'enquête est conçu dans le pays. UNICEF BR organise une visite et / ou une consultation en ligne de l'expert régional en échantillonnage pour discuter des paramètres clés de la conception de l'échantillon. Le document de conception de l'échantillon est rédigé par l'expert national en échantillonnage et revu par l'expert régional en échantillonnage, qui doit avoir accès à toutes les informations sur le cadre de l'échantillon. Une fois que le document de conception d'échantillon est finalisé, la première version de la feuille de calcul du poids des échantillons est produite conformément au modèle MICS et partagée avec le BR de l'UNICEF pour revue. La première étape de sélection l'échantillon est faite.
3. **Géocode**. Le programme Global MICS s'est engagé à permettre l'analyse des données géospatiales. La disponibilité du géocode de chaque grappe échantillonnée (point central unique) est évaluée par l'équipe d'enquête et communiquée au bureau régional de l'UNICEF. Si les coordonnées de localisation sont déjà disponibles (généralement à partir de la cartographie numérique du recensement), aucune action n'est requise, mais si les géocodes ne sont pas disponibles, ces données doivent être collectées pendant l'opération d'inscription des ménages. L'équipe MICS de l'UNICEF ne partagera les coordonnées du cluster avec personne à aucun moment pendant ou après la fin de l'enquête, mais demandera aux chercheurs de contacter l'INS. L'équipe MICS de l'UNICEF peut être contactée pour obtenir de l'aide en matière d'anonymisation.
4. **Revue éthique.** Pour donner suite à un accord entre l'UNICEF et l'INS sur le matériel d'enquête qui résume les protocoles d'enquête (c.-à-d. Projet de plan d'enquête et budget avec projets de questionnaires, protocoles de protection, plan d'échantillonnage, etc.), ceux-ci sont partagés avec un comité d'éthique approprié. Sur la base des observations du comité d'examen, le matériel sera adapté et finalisé et l'approbation finale pour la mise en œuvre de l'enquête est demandée. L'examen éthique est chronométré de telle sorte que les approbations finales sont reçues du comité d'examen avant le début du travail sur le terrain.
5. **Equipements/Fournitures**. En fonction du contenu des questionnaires et de la taille de l'échantillon et en fonction des instructions d'approvisionnement de MICS, les types et quantités d’équipements et de fournitures nécessaires pour l'enquête sont déterminés et discutés avec le bureau régional de l'UNICEF. Les équipements/fournitures sont commandées par le pays. Un délai suffisant devrait être accordé entre le moment de la passation des marchés et la date prévue de livraison des articles avant le début de la formation du prétest et la collecte des données.
6. **Formation en cartographie et dénombrement**. La formation sur la cartographie et le dénombrement des ménages est menée pour les agents de cartographie et de dénombrement selon les recommandations décrites dans le manuel MICS pour la cartographie et la liste des ménages. L'agenda de la formation ainsi que les fiches de dénombrement à utiliser sont revues par l'expert régional en échantillonnage et le BR et, lorsqu'ils sont utilisés, l'application de saisie des données est examinée par l'expert régional en informatique. Sur la base de la sélection de l'échantillon et conformément au Manuel de cartographie et de dénombrement des ménages, l'INS effectue le dénombrement et la sélection des ménages dans les grappes échantillonnées. Au besoin, le BR de l'UNICEF envoie l'expert régional en échantillonnage et / ou à l'expert régional pour le traitement des données pour appuyer la formation et / ou pour suivre les premiers jours de dénombrement. La sélection des ménages et l'application CAPI sont également revues par l'expert régional en échantillonnage, soit à distance, soit pendant le séjour dans le pays. La deuxième étape de sélection de l'échantillon est effectuée.
7. **Prétest des questionnaires**. Les questionnaires sont prétestés après une formation appropriée. Le programme de formation, qui doit être similaire au contenu du programme principal de formation, est revu à l'avance par le BR de l’UNICEF. L'expert régional en enquête sur les ménages soutient la formation et le pré-test. Le rapport de pré-test est développé et partagé avec le BR de l'UNICEF pour revue. Les questionnaires sont finalisés après accord des parties. Un temps suffisant doit être accordé entre le pré-test du questionnaire et le test de l’application CAPI / application de saisie de données pour s'assurer que tous les questionnaires peuvent être soigneusement revus avant que l'application CAPI ne soit testée.
8. **Deuxième atelier sur le traitement des données**. L'équipe pays chargée de l'enquête y compris le coordonnateur national du traitement des données de la MICS et le consultant national MICS, doivent participer à cet atelier pour renforcer leurs compétences dans l'utilisation des deux logiciels utilisés par MICS (CSPro et SPSS) et améliorer la compréhension de la méthodologie, des protocoles, des standards et des directives techniques. L'expert régional en traitement des données participe à l'atelier et soutient l'équipe de pays, avec l'équipe de traitement de données de MICS Global qui partage et appuie l'adaptation de l'application de saisie de données et des programmes de tabulation (syntaxes). Au cours de ce même atelier, l'équipe pays chargée de l'enquête se familiarise avec la mise en œuvre de l’archivage de l’enquête. Le coordonnateur technique de l'INS et le coordonnateur des MICS de l'UNICEF participent également à cet atelier
9. **Application de saisie de données**. Au cours de l'atelier de traitement des données MICS, les participants sont formés à l’adaptation de l'application CAPI / saisie des données et l'édition des programmes d'application et de tabulation. Les applications sont entièrement customisées et complétées dans le pays, sur la base des questionnaires prétestés et définitifs, puis envoyées au bureau régional de l'UNICEF pour revue et commentaires. L'application CAPI d’entrée de données est alors testée et finalisée. Ce test est appuyé par l'expert régional en traitement des données.

**III. Travail de terrain**

1. **Formation sur le terrain et enquête pilote**. Une formation du personnel de terrain de 4 à 5 semaines est dispensée dans le pays, incluant une pratique de terrain et une enquête pilote. L'expert régional en enquête auprès des ménages mobilisé par le BR soutient la formation. L'agenda de la formation est partagé à l'avance avec le BR / HQ de l'UNICEF pour revue et commentaires.
2. **Travail sur le terrain / Collecte des données**. L'expert régional en enquête sur les ménages, ainsi que le coordonnateur MICS de l'UNICEF, soutiennent le suivi du travail de terrain (en particulier au cours des premières étapes). Les tableaux de contrôle sur la qualité du terrain sont produits dans le pays et partagés avec le bureau régional de l'UNICEF avec les fichiers de données provisoires pour revue et commentaires. L'édition secondaire se fait simultanément et au fur et à mesure.

**IV. Analyse**

1. **Création de fichiers d'analyse**. L'édition et l’apurement des données sont terminés. Les poids des échantillons sont finalisés, revus par l'expert régional en échantillonnage et ajoutés aux fichiers de microdonnées. Le BR mobilise l'expert régional en traitement des données pour fournir une assistance technique dans le pays pour finaliser l'édition et l’apurement des bases de données, l'exportation des fichiers vers SPSS ainsi que la finalisation de l’adaptation des programmes de tabulation en SPSS. Les fichiers CSPro, les syntaxes SPSS utilisées pour la préparation des données pour l'analyse et les fichiers de microdonnées sont partagés avec le BR / HQ de l'UNICEF pour une revue à distance. Les fichiers finals de données sont produits et prêts pour la tabulation.
2. **Analyse des données et tabulation**. Un ensemble complet de tableaux de résultats d'enquête est produit. Les programmes de tabulation SPSS et les tabulations sont préparés en conformité avec le plan de tabulation de MICS adapté et sont partagés avec le BR de l'UNICEF pour revue. Le BR mobilise l'expert régional en enquête sur les ménages pour fournir une assistance technique au besoin. L'équipe chargée de l'enquête nationale adapte les tableaux et les programmes en fonction des commentaires et les partage avec le siège de l'UNICEF pour une revue consolidée. Des tableaux finals, y compris des tableaux sur la qualité des données et les erreurs d'échantillonnage, sont produits pour le Rapport des Résultats de l'Enquête (RRE).
3. **Atelier sur l'interprétation des données, l'analyse secondaire et la dissémination**. L'équipe pays chargée de l'enquête participe à cet atelier afin d'améliorer ses compétences et ses connaissances en matière d'interprétation des données et d'apprendre de leurs expériences respectives, et d'examiner et de discuter les conclusions de l'enquête avec des experts mondiaux et régionaux. Un projet de RRE avec tous les tableaux et annexes basé sur le modèle MICS est développé pendant l'atelier. Au cours du même atelier, les équipes pays identifient des domaines potentiels pour des analyses plus approfondies, élargissent leurs connaissances sur divers outils et méthodes pour une dissémination efficace des données MICS et progressent sur le travail d'archivage. Les exemples de dissémination de MICS sont fournis par le BR / HQ de l'UNICEF.

**V. Dissémination des Résultats de l’enquête**

1. **Rapport de Résultats de l'Enquête**. Le projet de RRE élaboré lors du troisième atelier est finalisé dans le pays et partagé avec BR / HQ de l'UNICEF pour revue. Le RRE final est partagé en version pdf avec BR / HQ de l'UNICEF pour diffusion mondiale sur le site [mics.unicef.org](http://mics.unicef.org/). Parallèlement au RRE, l'équipe de pays travaille également avec le BR / HQ de l'UNICEF pour produire des courtes analyses thématiques sur 5-6 sujets sélectionnés.
2. **Rédaction du rapport final**. Le rapport final (RF) est un produit de dissémination facultatif, fortement recommandé, cependant à partir du round 6 de MICS il n'est plus une requis. L'UNICEF considère que l’enquête est finie si le RRE complet est diffusé dans les 6 mois suivant la fin de la collecte des données, avec les fichiers de microdonnées anonymisés. S’il est décidé de produire un RF, un projet est produit sur la base des modèles MICS et partagé avec le BR de l'UNICEF pour une revue et commentaires. BR mobilise l'expert régional en enquête sur les ménages afin de fournir un appui dans le pays ou à distance, au besoin. L'équipe pays chargée de l'enquête intègre les commentaires du BR et renvoie la version finalisée pour revue. Le RF final est partagé en version pdf avec le BR / HQ de l'UNICEF pour diffusion mondiale sur [mics.unicef.org](http://mics.unicef.org/).
3. **Impression (RRE).** Si une version imprimée est prévue, le fichier imprimé des rapports est envoyé au BR / HQ de l'UNICEF pour commentaires. Un nombre spécifié d'exemplaires papier est expédié à l'UNICEF BR / HQ.
4. **Partage des données**. Avec l'appui du BR de l'UNICEF, les fichiers de microdonnées sont anonymisés conformément aux normes internationales, de sorte qu'aucune localisation individuelle, de ménage ou de grappe ne peut être faite. Un ensemble de variables standard est ajouté aux fichiers de micro données avec toutes les notes nécessaires sur l'utilisation des données et les coordonnées de l'INS. Les fichiers de données micro sont téléchargés sur [mics.unicef.org](http://mics.unicef.org/). Notez que le géocodage n'est pas ajouté à ces fichiers de données.
5. **Achèvement de l'archivage**. L'archivage de l’enquête MICS est terminée. Les experts régionaux en enquête et en traitement des données de l'UNICEF examinent et donnent leur avis. L'archivage final est partagé avec le siège de l'UNICEF pour revue, puis finalisé et téléchargé sur [mics.unicef.org](http://mics.unicef.org/).
6. **Dissémination et analyse secondaire**. Des documents de dissémination sont produits et des analyses secondaires des données de MICS sont prévues en collaboration avec les partenaires. Un appui à la production de matériel de dissémination et des analyses secondaires seront fournis, sur demande, par le BR et HQ de l'UNICEF, au besoin.